

ARRETE N° 2019 - 085 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4411 (profil : Littératures orales comparées et ethnopoétique) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	Mme	Catherine	COQUIO	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	M.	Jean-François	COTTIER	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Pascal	DEBAILLY	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Daniel	STRUVE	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Inès	CAZALAS	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Yannick	SEITE	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Laurence	TIBI	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Emmanuelle	VALETTE	Université Paris Diderot	VP
Externe, rang A	M.	Xavier	GARNIER	Université Paris 3	
Externe, rang A	Mme	Frosa	PEJOSKA	INALCO	
Externe, rang A	Mme	Crystel	PINCONNAT	Université Aix Marseille	
Externe, rang A	M.	Patrick	QUILLER	Université de Nice	
Externe, rang B	Mme	Leïli	ANVAR	INALCO	
Externe, rang B	Mme	Carole	BOIDIN	Université de Nanterre	
Externe, rang B	Mme	Claudine	LEBLANC	Université Paris 13	
Externe, rang B	Mme	Katell	MORAND	Université de Nanterre	

**Article 2 :** En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

**Article 3 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI